La Commission joue son va-tout face à la Pologne

Union européenne Il revient aux Etats membres de faire respecter l'Etat de droit.

C'est du jamais vu dans l'histoire de l'Union européenne. La Commission a activé, ce mercredi, l'article 7 du traité de Lisbonne – dit : l'arme nucléaire – pour tenter de forcer la Pologne à redevenir un Etat de droit. Après deux ans passés à parler à un mur, l'exécutif européen n'a eu d'autre choix que de déclencher cette procédure qui pourrait aboutir à des sanctions inédites pour Varsovie. Ce, à condition que les autres Etats membres en décident, ce qui est loin d'être gagné.

Quoi qu'il en soit, la Commission, elle, en tant que gardienne des traités, aura fait sa part du travail. *"Je veux être clair : c'est le cœur lourd que nous avons décidé d'activer l'article 7. Mais les faits ne nous laissent pas d'autre option"*, a regretté Frans Timmermans, premier vice-président de la Commission en charge des Droits fondamentaux.

En effet, si l'exécutif européen n'a pas lésiné sur les moyens de pression, la Pologne n'a pas hésité à adopter quatre actes législatifs controversés pour réformer – ou plutôt la "décommuniser", selon les termes du PiS au pouvoir – la justice. Après avoir fait l'objet d'un veto présidentiel et des remaniements de façade, deux lois faisant pratiquement passer la Cour suprême et le Conseil national de la justice sous la tutelle du PiS ont été adoptées ce 15 décembre. Plus tôt cette année et fin 2015, deux autres réformes ont ébranlé l'indépendance des tribunaux de droit commun et du Tribunal constitutionnel.

Il en va de l'intérêt de l'Union

Résultat : "Le système judiciaire du pays se trouve maintenant sous le contrôle politique de la majorité au pouvoir", estime la Commission. Une situation qui porte non seulement préjudice à "l'intérêt de la Pologne et des citoyens polonais", mais aussi à celui de l'UE, a mis en garde M. Timmermans. Raison pour laquelle *"les atteintes à l'Etat de droit dans un Etat membre concernent tous les Etats membres"*, a-t-il rappelé.

A l'heure où la Pologne se dit victime d'un acharnement obsessionnel de la part de M. Timmermans, ce dernier lance la balle dans le camp des Etats membres. Ceux-ci devront d'abord constater, à la majorité des quatre cinquièmes, "qu'il existe un risque clair de violation grave par un Etat membre des valeurs visées à l'article 2", à savoir la liberté, la démocratie, l'Etat de droit, etc. A ce stade, l'article 7 ne serait qu'une *"tentative de restaurer le dialogue"*, cette fois à l'initiative du Conseil. *"Ce n'est pas l'opiton nucléaire. On demande au Conseil et au Parlement de faire ce que la Commission fait depuis deux ans, à savoir analyser la situation et [...] de s'associer à nos efforts"*, a expliqué M. Timmermans.

La Pologne est toutefois consciente que des sanctions sérieuses – comme celle d'être privée de ses droits de vote dans l'UE – impliquent l'unanimité des vingt-sept autres Etats. Et c'est là que le bât blesse. Car le PiS peut toujours compter, au moins, sur le soutien de Budapest. *"Il est inacceptable que Bruxelles fasse pression sur les Etats souverains et punisse arbitrairement les gouvernements démocratiquement élus"*, a d'ailleurs réagi mercredi le vice-Premier ministre hongrois Zsolt Semjén.

Avant d'en arriver là, le Polonais Donald Tusk, président du Conseil européen, espère que Varsovie se *"rendra à la raison et ne cherchera pas à tout prix un conflit dans une affaire où tout simplement il n'a pas raison"*. La Commission n'a d'ailleurs pas manqué de laisser une (énième) porte ouverte à la Pologne, en lui donnant trois mois pour faire marche arrière.

Maria Udrescu